

SOMMAIRE

Rapport moral et d'orientation

1) Gestion des contrôles officiels

- Prophylaxie
- Le dépistage à l'introduction
- le billet de garantie conventionnelle
- Les introductions

2) Gestion de l'IBR

- Quelques chiffres
- Qualification cheptels

3) Gestion de la BVD

- Arrêté ministériel
- Quelques chiffres
- Plans d'assainissement
- Chiffres départementaux

4) Les sections et leurs outils

- Caisse Coups Durs Bovine
- Caisse Coups Durs Porcine
- Caisse Coups Durs Ovine
- Apiculture

5) La boîte à outils du GDS

- L'Aide au diagnostic
- OSCAR
- FMSE
- ANSES
- DASRI
- Qualité de l'eau
- Formations

6) Bilan des visites de l'année

7) Cotisation bovine & FARAGO

- Compte à voter
- Procès verbal raccourci

Mesdames, Messieurs, Chers invités, Chers collègues,

Cette campagne a de nouveau été marquée par une sécheresse, un cours des bovins au plus bas ce qui pèse sur nos trésoreries. Votre GDS est conscient des problèmes et propose des solutions de paiement même si cela doit rester marginal. Le GDS fait depuis peu appel à des prêts court terme liés à une trésorerie tendue, ce qui engendre des intérêts. La situation reste maîtrisée à ce jour mais le Conseil d'Administration reste vigilant pour éviter toute dérive.

L'épisode COVID donne raison d'être des GDS

Qui aurait dit lors de notre dernière Assemblée l'arrivée quelques mois plus tard d'une crise sanitaire mondiale sans précédent et sans fin! Cette situation illustre, hélas douloureusement, tous les enjeux et les difficultés de la lutte sanitaire, qu'elle soit humaine ou animale. « Mieux vaut prévenir que guérir » reste l'adage majeur de cette lutte, mais en ces temps où tout est misé sur la rentabilité à court terme, la course au temps et l'individualisme que l'on confond avec la liberté individuelle, nous avons vite fait de remiser les moyens de la prévention à plus tard, en se disant que nous saurons bien faire face à une crise qui n'arrivera pas. Et le désastre est là... Heureusement, dans notre domaine, chaque acteur a su s'organiser et la surveillance sanitaire des troupeaux a pu être maintenue.

Toute la raison d'être des GDS est résumée dans cette situation, et j'y vois l'opportunité de remettre en avant nos valeurs et notre savoir-faire. Il nous faut sans doute mieux communiquer sur la surveillance sanitaire des troupeaux qui implique éleveurs, vétérinaires, laboratoires et administration pour garantir des animaux en bonne santé donnant une alimentation saine. Nous pouvons être fiers de cette chaîne sanitaire, et la faire connaître pour rassurer nos acheteurs et nos consommateurs, dans un monde où chacun va chercher à se rassurer comme il peut, en privilégiant les circuits courts et les labels de qualité. Ces circuits sont souvent plus fragiles face à l'éventualité d'une crise sanitaire, et le suivi de ces élevages doit être irréprochable. La qualité sanitaire doit être la même pour tous, et nous en sommes collectivement les garants ! Est-ce une utopie de faire prendre conscience au consommateur de la réalité du suivi sanitaire des produits français ?

L'éradication BVD possible avec l'implication de tous

Nous sommes en Assemblée Générale Statutaire, sous un format inhabituel, la visioconférence, et nous nous devons d'être précis et concis dans notre déroulé. Toutefois, nous organiserons à l'automne une journée technique où tous les sujets seront abordés. Je me dois de m'attarder sur quelques dossiers importants qui nous préoccupent. Bien sûr, l'éradication de la BVD occupe une place prépondérante pour la section bovine, dossier emblématique de l'action sanitaire menée par les éleveurs avec leurs GDS et leurs partenaires. Il représente un enjeu majeur pour la santé et la commercialisation des bovins de l'Allier, ainsi que pour la consommation de médicaments qui servent à soigner cette maladie et ses conséquences. La mise en place d'une nouvelle prophylaxie n'est jamais simple, car il faut réunir tous les acteurs pour obtenir une organisation fonctionnelle. Je remercie tous nos partenaires, notamment la Chambre d'Agriculture, les vétérinaires et le laboratoire, qui ont eu à cœur de faire avancer ce projet ambitieux. Quelques déceptions toutefois à relever : le Conseil Régional n'a pas retenu notre demande d'une aide spécifique à l'investissement dans ce projet qui génère un surcoût important pour les éleveurs durant les premières années du plan. Cette aide aurait été appréciée par tous, mais notre structure régionale ne désespère pas de convaincre les élus de la Région pour les années à venir ! En revanche, notre Conseil Départemental continue de soutenir cette action car les élus restent convaincus de l'utilité de ce programme nous les remercions

Dernier point regrettable : la DGAL tarde à sortir le second arrêté BVD sur la gestion du risque lié aux mouvements. Nous avons l'impression que tout est fait pour perdre les bénéfices de l'investissement considérable du dépistage et de l'assainissement.

La fin de l'IBR en ligne de mire

Il n'y a pas que des mauvaises nouvelles et nous avons appris la reconnaissance officielle par l'Union Européenne du programme français. Ce long serpent de mer vient enfin d'aboutir et ses enjeux étaient considérables pour les éleveurs français qui auraient pu perdre des centaines de millions d'euros dans cette affaire. Grâce à la coopération entre GDS France et les services de l'Etat, la France peut aujourd'hui valoriser son investissement dans le programme IBR. C'est une bonne nouvelle pour la majorité des éleveurs qui se sont qualifiés au regard de cette maladie, mais elle a un revers de médaille pour ceux qui n'ont pas su prendre le train à temps ou ceux qui ont eu la malchance de se faire contaminer récemment. Il reste également les élevages en protocoles de vaccination, pour ces derniers, le mutualisme traditionnel des GDS devra œuvrer pour les aider à retrouver rapidement leur qualification.

Nos sections

A chaque section ses défis sanitaires. Pour les abeilles, la lutte contre le Varroa reste un objectif central, ce parasite est un facteur majeur de la fragilité des populations d'abeilles. La lutte contre le frelon asiatique s'organise entre notre section et notre filiale Farago. Pour l'aquaculture, la mise en place du PNES sera une avancée sanitaire et commerciale majeure pour ce secteur. Les petits ruminants doivent s'organiser pour disposer de compétences et de programmes sanitaires adaptés à leurs productions. Nous travaillons actuellement sur le dossier gale et les statuts sanitaires. Pour les porcs, le statut favorable vis-à-vis du SDRP doit être préservé et amélioré. La menace de la Fièvre Porcine Africaine, qui vient de faire une entrée fracassante en Allemagne, reste une préoccupation majeure de la filière. Elle est cependant anticipée par la mise en place des formations des éleveurs sur la biosécurité. Une aide régionale et départementale a été obtenue pour accompagner les investissements. Des progrès restent à accomplir, la dynamique est là, espérons que la prévention l'emportera!

Des cas d'Aujeszky en faune sauvage nous rappellent la fragilité de nos élevages mais j'espère que notre administration sera vigilante vis-à-vis de ce dossier et sans mettre en péril les élevages professionnels de notre département.

La biosécurité au service de tous

La biosécurité est aussi un facteur majeur de la protection contre les différentes maladies, et nos interventions en élevage s'inscrivent largement dans cette orientation. Nous traversons une époque qui bouscule nos repères et notre modèle socio-économique dont personne ne connait l'issue. Notre devoir est d'entretenir l'espoir pour les générations qui suivent, et c'est le sens de l'action de votre GDS. Dans cette époque particulièrement difficile c'est ensemble que nous surmonterons ces épreuves.

C'est pourquoi je tiens à remercier l'ensemble des salariés ainsi que tous les élus. Nos partenaires techniques, vétérinaires, laboratoires, DDPP et les autres, pour leur esprit de coopération dans l'intérêt de l'action sanitaire. Nos partenaires politiques et financiers, le Conseil Départemental, la DRAAF et la Chambre d'Agriculture tout particulièrement, pour leur écoute et leur soutien constants. Un grand merci pour tout cela, pour votre présence et votre soutien.

PPORI MORA

Chaque année les exploitations réalisent leurs prophylaxies obligatoires. Elles se déroulent sur la période du **1er octobre au 31** mars pour l'espèce bovine.

Le rôle de la prophylaxie est de surveiller les maladies réglementées (soumis à une obligation légale) et permettre l'acquisition ou le maintien d'une qualification d'élevage.

Il est à noter que la déclaration d'avortement est obligatoire concernant la gestion de la Brucellose.

Les prises de sang dépendent du type de production:

- élevage laitier: si la livraison de lait a lieu en laiterie de manière continue, les analyses sont effectuées sur le lait de tank pour les adhérents au GDS,
- Élevage allaitant: tous les bovins de 24 mois et plus sont dépistés annuellement pour les troupeaux indemnes et à partir de 12 mois pour les autres qualifications de cheptels.

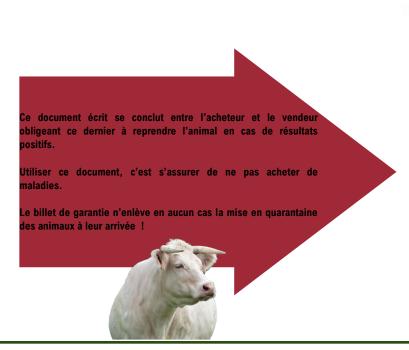
Le dépistage à l'introduction

37 084 bovins ont été testés à l'introduction en 2020, 122 bovins positifs ont été trouvés dans 6 maladies différentes. Cela nous prouve une nouvelle fois l'importance primordiale de la recherche de maladies à l'introduction ! Attention à ne pas « acheter » ces

maladies!



Le billet de garantie conventionnelle





ES INTRODUCTIONS

1er: LES VENDEURS, LES ACHETEURS ET LES TRANSPORTEURS DOIVENT:

• Vérifier la concordance des informations entre le bovin, son passeport et son ASDA (n° national, sexe, autorisation, qualification...)

Signaler toutes anomalies aux organismes compétents (EDE, GDS, DDCSPP)

2éme : LE VENDEUR DOIT:

- Notifier auprès de l'EDE la sortie du bovin, dans les 7 jours.
- (1) Dater et signer (du jour de la sortie) le devant de l'ASDA du bovin
- (2) Rayer la mention inutile



<u>Petit rappel</u>: afin de pas être pénalisé par l'Administration, nous vous rappelons que les ASDAS d'introduction doivent être entièrement complétées, mais aussi <u>SANS RATURE, NI SURCHARGE</u> (sans quoi, les acheteurs ne pourront pas obtenir la nouvelle carte verte sans avoir au préalable fourni un justificatif de la part du vendeur). Dans ce cas, <u>il vous faut retourner l'ASDA en demandant une réédition auprès de votre GDS.</u>

3éme: L'ACHETEUR DOIT:

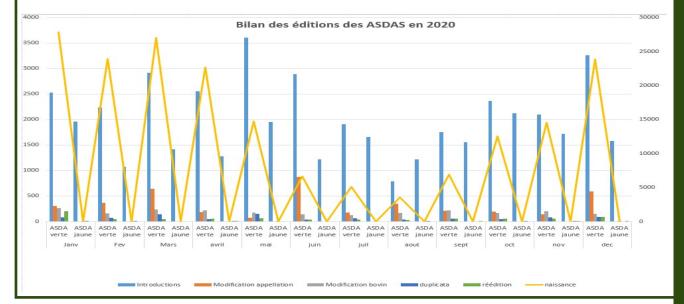
- Notifier auprès de l'EDE l'entrée du bovin dans les 7 jours.
- Noter son n° de cheptel, type d'atelier, dater et signer (du jour de l'arrivée) le dos de l'ASDA du bovin.
- Faire une prise de sang d'introduction dans un délai de 15 à 30 jours après l'arrivée du bovin dans le cheptel

<u>Petit rappel</u>: nous vous rappelons que les dates d'entrées déclarées par notification doivent être les mêmes que celles notées au dos de la carte verte fournie par le vendeur.

Si ce n'est pas le cas, il vous faudra prendre contact avec votre EDE afin de modifier la date de notification d'entrée dans votre cheptel. CE N'EST PAS AU VETERINAIRE DE REMPLIR VOTRE PARTIE.

ATTENTION !!! Nous vous remercions d'être vigilant sur l'écart qu'il pourrait y avoir entre les dates de sortie vendeur et les dates d'entrées sur votre cheptel. En effet, si le délai de transit est supérieur à 6 jours, il vous sera demandé des analyses complémentaires (qui ont un coût non négligeable à votre égard). Devront être réalisées :

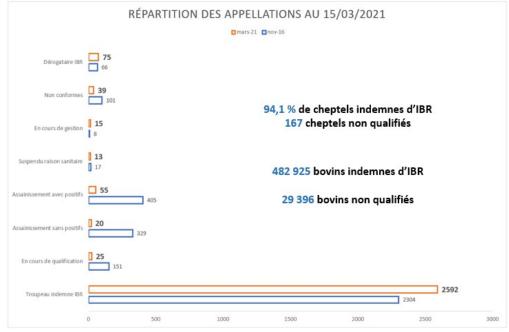
- Une **BRUCELLOSE**, si le bovin est âgé de 24 mois et plus.
- Une TUBERCULINATION, si le bovin est âgé de 6 semaines et plus.

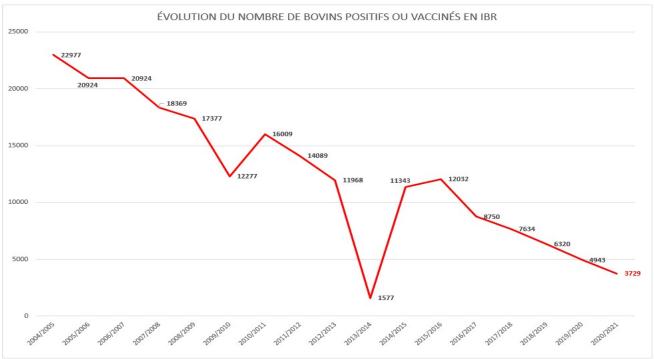


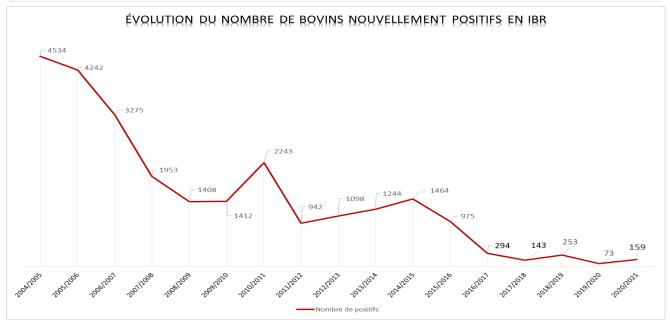


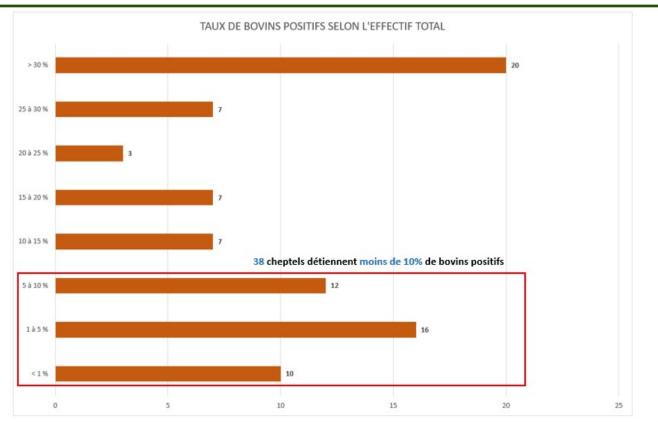
IBR – QUELQUES CHIFFRES

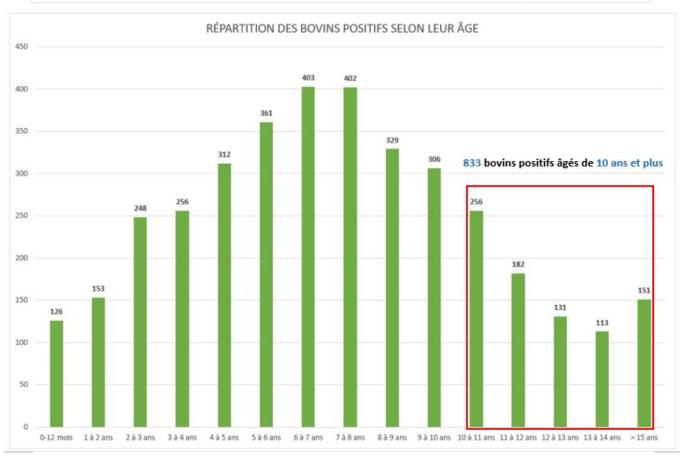
Niveau départemental



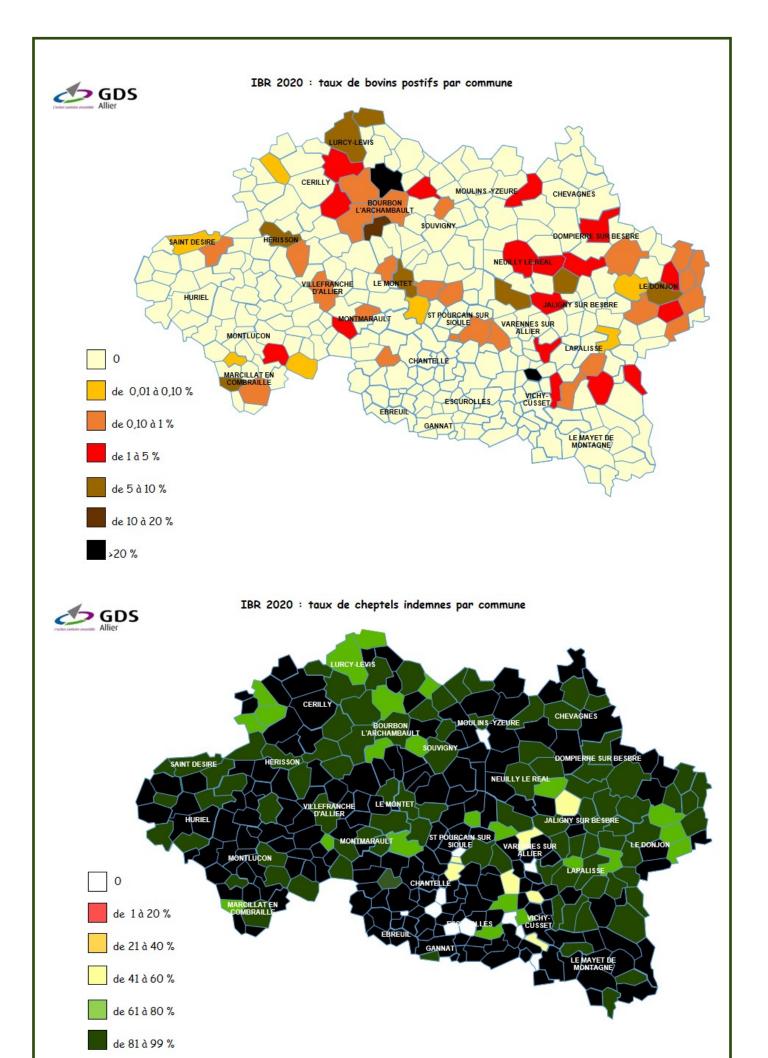






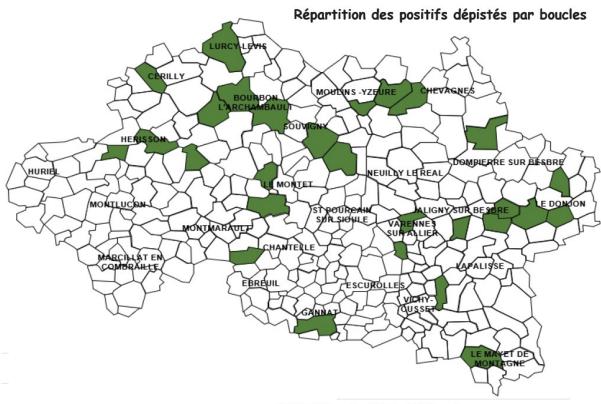


	À L'ÉCHELLE DU CHEPTEL	À L'ÉCHELLE DU BOVIN					
4 catégories de cheptels	Contrôle avant départ	Statut bovin	ASDA	Destination possible	Séparation des circuits	Introduction en élevage (ASDA verte)	
Indemne d'IBR	Pas de contrôle Négatifs			Toute destination :			
En cours de qualification		Négatifs	Verte	élevage, engraissement et abattoir	« propre »	Contrôle 15 à 30 jours après son introduction	
En	Contrôle de tout bovin dans les 15	Négatifs					
Non conforme jours avant départ		Positifs	Marquée	Seulement			
	Positifs (tous les bovins)	« bovin	engraissement	« sale »	Ne peuvent pas être introduits en élevage		



100 %

Bilan de l'année 2020 (du 01.01 au 31.12)



187 741 boucles BVD + 3808 boutons



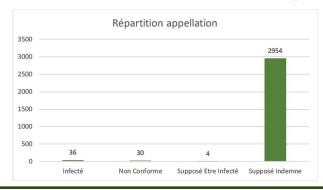
Dont 72 IPI trouvés par boucle et 57 par dépistage suite au plan d'assainissement

615 boucles avec une quantité insuffisante de cartilage à analyser



42 Cheptels en plan d'assainissement sur 2020

On estime que seul 30 % des cheptels vaccinent contre la BVD !



Qualification des animaux

Nous vous transmettons chaque mois vos attestations « bovins non IPI ». La délivrance des attestations ne peut se faire que si nous avons un résultat d'analyse favorable. Nous travaillons actuellement sur la possibilité que cette mention soit directement intégrée sur les ASDA.

Compte rendu de vaccination DAV BVD

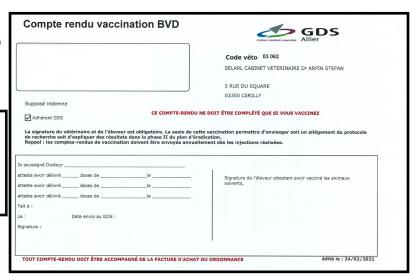
Sur le département de l'Allier, on estime que seul 30% des cheptels vaccinent contre la BVD.

Dans le but d'anticiper la seconde phase du plan d'éradication, notamment vis-à-vis de la mise en place de la surveillance, nous serons reconnaissants des retours éleveurs souhaitant pour obtenir ce DAV BVD, qui est un document permettant de saisir et d'enregistrer la vaccination des animaux.



A certifier par le vétérinaire et l'éleveur.

Compléter des factures d'achat de vaccin et d'ordonnances.

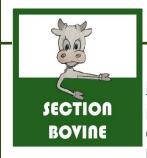


Bovin	Nº travail	Demier vaccin connu	Limite de vaccination	Date Vaccination	Vaccin utilisé
FR0311774820	4820				O Mucosiffa® O Rispoval BVD/RS-BVD® O Bovela® O Bovills BVD®
FR0311774827	4827				O Mucosiffa® O Rispoval BVD/RS-BVD® O Bovela® O Bovilis BVD®
FR0311774839	4839				O Mucosiffa® O Rispoval BVD/RS-BVD® O Bovela® O Bovilis BVD®
FR0311774840	4840				O Mucosiffa® O Rispoval BVD/RS-BVD® O Bovela® O Bovilis BVD®
FR0311774843	4843				O Mucosiffa® O Rispoval BVD/RS-BVD® O Bovela® O Bovilis BVD®
FR0311774849	4849				O Mucosiffa® O Rispoval BVD/RS-BVD® O Bovela® O Bovilis BVD®
FR0311774883	4883				O Mucosiffa® O Rispoval BVD/RS-BVD® O Bovela® O Bovilis BVD®
FR0311774895	4895			Y	O Mucosiffa® O Rispoval BVD/RS-BVD® O Bovela® O Bovilis BVD®
FR0311774911	4911				O Mucosiffa⊗ O Rispoval BVD/RS-BVD⊕ O Bovela⊗ O Bovilis BVD®
FR0312085249	5249				O Mucosiffa⊗ O Rispoval BVD/RS-BVD® O Bovela⊗ O Bovilis BVD®
FR0339246268	6268				O Mucosiffa⊛ O Rispoval BVD/RS-BVD⊛ O Bovela⊛ O Bovills BVD®
FR0339246272	6272				O Mucosiffa⊗ O Rispoval BVD/RS-BVD⊚ O Bovela⊗ O Bovills BVD®
FR1827166307	6307				O Mucosiffa⊚ O Rispoval BVD/RS-BVD⊚ O Bovela® O Bovilis BVD®
FR1827166308	6308				O Mucosiffa® O Rispoval BVD/RS-BVD® O Bovela® O Bovilis BVD®
FR1827166309	6309				O Mucosiffa® O Rispoval BVD/RS-BVD® O Bovela® O Bovilis BVD®
FR0338136429	6429				O Mucosiffa® O Rispoval BVD/RS-BVD® O Bovela® O Bovilis BVD®
FR0337417083	7083				O Mucosiffa® O Rispoval BVD/RS-BVD® O Bovela® O Bovilis BVD®



Inscrire en face des animaux concernés:

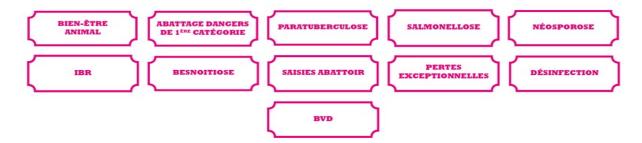
- la date du dernier vaccin connu,
- Limite de vaccination,
- Date de vaccination et,
- Vaccin utilisé (MUCOSIFFA—BOVELA—RISPOVAL BVD/ RS BVD—BOVILIS BVD)



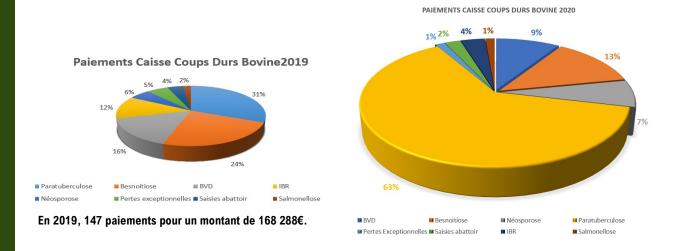
La caisse Coups Durs Bovine

Le GDS est basé sur le mutualisme professionnel afin d'assurer un soutien technique et financier à ses adhérents. C'est pourquoi, au fil des années, des caisses financières ont été développées pour aider les éleveurs lors de crises sanitaires importantes.

Votre GDS vous apporte un accompagnement technique et financier dans le cadre de 11 volets :



Pour l'année 2020, 154 paiements ont été effectués pour un montant total de 134 557 €.



Les KITS INTRO vous sont proposés afin de dépister de nombreuses maladies à l'introduction d'un nouvel animal dans votre cheptel.

En plus de la recherche IBR et BVD, la possibilité de faire un dépistage plus complet est possible par le biais de nos KITS.

KIT INTRO – BOVIN DE MOINS DE 18 MOIS	KIT INTRO – BOVIN DE PLUS DE 18 MOIS		
Sérologie Néosporose,	Sérologie Néosporose,		
Sérologie Besnoitiose,	Sérologie Besnoitiose,		
PCR Paratuberculose	PCR Paratuberculose,		
	Sérologie Paratuberculose.		
30 € HT	33 € HT		

ATTENTION! Le respect de la biosécurité dans nos élevages reste l'acteur majeur pour limiter l'entrée des maladies dans nos élevages.



Caisse coups durs Porcine

<u>Le SDRP:</u> Sur l'espèce porcine bien plus que sur d'autres espèces, la conduite technique du cheptel ne peut pas faire abstraction de la dimension sanitaire. Sinon, la sanction est immédiate : diminu-

tion de la prolificité et rentabilité moindre de notre production.

Depuis plusieurs campagnes, il est à noter le fort taux de réalisation de la prophylaxie ce qui a permis de mettre en évidence 2 foyers de SDRP (Syndrome Dysgénésique Respiratoire Porcin) dans notre département en 2013. Depuis, notre département est indemne de SDRP. La campagne de prophylaxie débute le 1er janvier pour se terminer le 30 septembre de chaque année.



Rappel : en ce qui concerne la Caisse Coups Durs Porcine, le volet « pertes exceptionnelles » a intégré 3 autres maladies en plus du SDRP :

Actino Bacillus Pleuropneumonie

Haemophilus Parasuis

Rouget.

Ces maladies peuvent provoquer des saisies importantes sur des bandes de porcs dans les abattoirs et déstabiliser encore plus les exploitants confrontés à cette situation.

La maladie d'Aujesky

La maladie d'Aujeszky est une maladie virale (herpès virus) hautement contagieuse qui touche les suidés (porcs domestiques et sangliers) et, de façon très accidentelle, les carnivores (chiens de chasse lors de consommation de viandes) et les ruminants Elle n'est pas transmissible à l'homme et la viande peut être consommée. La France est considérée comme indemne de cette maladie en élevage porcin mais le virus circule chez les sangliers sauvages. Ainsi, une étude menée sur les sangliers sauvages entre 2000 et 2004 a montré que, sur le territoire national, en moyenne, 6 % des sangliers sauvages de plus d'un an sont porteurs du virus.

Toutefois vigilance, la maladie circule au sein de notre département!

Une enquête est en cours avec l'aide de la Fédération départementale des chasseurs, elle révèle que sur les 136 prélèvements sanguins déjà réalisés sur des sangliers abattus pendant cette campagne, 8 ont été confirmés POSITIFS, 17 n'ont pu être analysés car le sérum était hémolysé et 1 tube était cassé.

BIOSÉCURITÉ:

Avec la circulation des différentes maladies, la mise en place d'un système filtrant est important dans les élevages. Afin d'aider dans cette mise en place, le GDS propose aux éleveurs la réalisation d'un audit de biosécurité, qui consiste à comprendre l'intérêt de la biosécurité, son impact sur les performance de l'élevage, connaître les principales voies d'entrée des contaminants dans l'élevage et

2 APPELS A PROJETS EN COURS

- Modernisation investissement entre 10 000 et 30 000 € (aide département + FEADER) les dossiers complets doivent être déposés en Direction Départementale des Territoires au plus tard le 31 mars 2020 pour passer à la session de sélection du 1 er semestre 2020.
- Modernisation > 30 000 € (aide région/Etat + FEADER) les dossiers doivent être déposés en Direction Départementale des Territoires au plus tard le :
- le 31 janvier 2020 pour passer à la session de sélection du 1er semestre 2020 ;
- le **10 juillet 2020** pour passer à la session de sélection du second semestre 2020 ; sous réserve de budget disponible à l'issue du premier comité de sélection.

Retrouver le détail de ces programmes sur notre site internet dans la section porcine.



Caisse coups durs Ovine

Elle peut intervenir dans votre élevage en cas de problèmes sanitaires exceptionnels (par la cause (justifiée par analyses), pas par le nombre). Aucun dossier n'a été déposé en 2019.

La gale ovine

De nombreux cas nous ont été remontés sur l'année 2020, avec beaucoup de complexité pour trouver le matériel nécessaire pour traiter les animaux.

Retour sur cette maladie:

La gale ovine est une maladie parasitaire contagieuse provoquée par un acarien qui vit sur et dans la peau. Elle a des répercussions économiques très importantes dans les élevages touchés.

Quand suspecter la gale dans mon troupeau?

Au début de l'évolution:

- Animaux nerveux,
- frottement des épaules et des flancs contre des objets,
- toison tirée et souillée.

Évolution avancée:

- intensification du prurit,
- Apparition des lésions,
- La toison commence à tomber,
- La peau est à vif et croûteuse (croûtes écailleuses et jaunes = flocons de maïs)

On peut également trouver des touffes de laines sur les clôtures, les poteaux, les mangeoires, tout support pouvant contribuer à les gratter.

Différents types de gale existent:

- la gale du corps (psoroptique),
- La gale sarcoptique et,
- La gale chorioptique.

En situation de suspicion de gale, il est important de diagnostiquer la maladie afin de prendre les mesures qui s'imposent. Contactez votre vétérinaire afin de réaliser des raclages cutanés et/ou prise de sang. La prise de sang permet de détecter les porteurs sains mais ne concerne que la gale psoroptique.



FARAGO vous propose la location d'une baignoire pour traiter vos animaux en cas d'infestation. Contactez le GDS ou FARAGO pour plus d'informations.







Depuis la note de service du 18 février 2010, la déclaration des ruchers est à nouveau obligatoire pour tous les détenteurs de ruches : amateurs et professionnels. L'intérêt de déclarer, au plus près de la réalité, toutes les ruches en activité détenues est de pouvoir suivre au mieux les populations d'abeilles, leur répartition et surtout leur santé! Les mortalités et pathologies observées ne peuvent être évaluées - et potentiellement endiguées - que si l'État dispose de données au plus justes.

Vous pouvez également devenir adhérent à la section apicole en remplissant le formulaire disponible sur le site internet ou à l'accueil du GDS.

Les déclarations de ruchers s'effectuent entre le 1er Septembre et le 31 Décembre de l'année en cours.

Lutte contre le Varroa

La lutte contre le Varroa reste active. Il est aujourd'hui impossible d'éradiquer celui-ci.

Une **méthode de dépistage simplifiée** consiste à placer un papier enduit d'un corps graisseux à la base de la ruche. Après deux ou trois jours, on compte le nombre de varroas retrouvés sur le papier. Pour chaque varroa mort, on évalue entre 100 et 150 le nombre de varroas présents dans la ruche. Généralement, une colonie peut rester saine avec 2500 acariens. Ce test peut également se faire en imbibant la feuille d'acide formique. On peut aussi utiliser un testeur de varroa spécialement conçu pour cela.



Lange graissée pour le comptage des Varroas.

Après, si une intervention est nécessaire, il est préférable d'opérer au début de l'été ou juste après la récolte. Les traitements peuvent en effet porter préjudice à la qualité du miel.



C'est simple d'accès —> rendez-vous sur le site sante-animale.com —rubrique « Comptage VARROA »!

Ť	623	Nombre d'apiculteurs ayant effectués un comptage
	4299	Nombre de colonies recensées comme ayant été comptées
兼	2119	Nombre de colonies avec varroa observé
Ø	2180	Nombre de colonies sans varroa observé
2	49	% de colonies avec varтоа observé

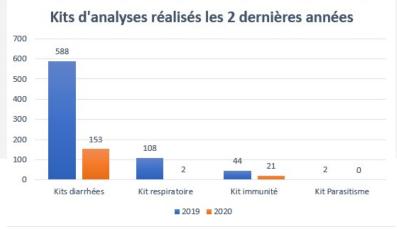
Signalez le frelon asiatiques!

Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, sa présence est maintenant avérée dans l'ensemble des départements.

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS, en partenariat avec la FREDON, vise à **repérer et faire détruire les nids** par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices, afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable. A ce titre, toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique sur une zone est invitée à en faire le signalement —> Rendez-vous sur le site frelonsasiatiques.fr!

Aide au diagnostic

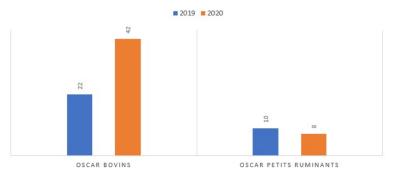
Consiste au remboursement d'analyses de diagnostic pour mettre en évidence les problèmes dans vos élevages à hauteur de 30 % pour les éleveurs adhérents du GDS03, sur des diagnostics d'immunité, diarrhées, respiratoire, avortements, parasitisme et mammites. Les demandes en 2020 ont nettement diminué face à 2019.





OSCAR est l'observatoire et suivi des causes d'avortements chez les ruminants, ce protocole est mis en place depuis janvier 2018 afin de mieux connaître les causes d'avortements chez les ruminants et ainsi améliorer les moyens de

COMPARATIF DU NOMBRE D'OSCAR RÉALISÉ SUR 2019 ET 2020





prévention.



Le FMSE est un fonds de mutualisation qui a pour objet l'indemnisation des agriculteurs lorsqu'ils subissent des pertes liées à des incidents sanitaires ou environnementaux. Pour la section spécialisée ruminants, les maladies qui font actuellement l'objet de programmes d'indemnisation par le FMSE sont : la tuberculose bovine, la brucellose, la leucose bovine enzootique, la FCO, la fièvre charbonneuse et le botulisme. Le FMSE est financé à la fois par les agriculteurs, l'Etat et l'Union européenne. L'indemnisation des agriculteurs est financée à 35 % par leurs cotisations et à 65 % sur fonds publics. Pour être indemnisé, il faut être affilié au FMSE, c'est-à-dire avoir payé sa cotisation de 20 € (prélevée par la MSA) et être à jour de sa cotisation pour sa section spécialisée. Pour la section ruminants : la cotisation est de 0.10 €/bovin et 0.02 €/ovin ou caprin; cet appel de cotisation est réalisé via le GDS et transmis intégralement au FMSE.



En partenariat avec l'ANSES (laboratoire de référence en santé animale), et GDS France, nous envoyons chaque année du **matériel de référence** (sang , lait et organes) afin de pouvoir tester les nouveaux kits d'analyses et ainsi d'en améliorer les performances.

Depuis 2015, nous avons envoyé du matériel de référence pour différentes pathologies :

- Besnoitiose,
- BVD,
- Paratuberculose,
- IBR.

Nous tenons vivement à remercier les éleveurs et vétérinaires pour leur collaboration.

DASRI

(Déchets d'Activité de Soin à risque Infectieux) servent à mettre les piquants, coupants et tranchants, les flacons vides ou périmés, les médicaments non utilisés.

Depuis septembre 2018, la collecte et la distribution de ces DASRI ont été sous traitées à la société Gestion Déchet Pro de Romagnat (63). Cette prestation a lieu deux fois par an, en mars et en septembre. Vous recevez les dates de cette tournée de collecte et de distribution par courrier, mail, newsletter et presse.

Pour récupérer un fût vide, il faut s'acquitter de la somme de 32 € TTC à l'ordre de Gestion Déchet Pro. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement ou pour obtenir un fût vide pour la première fois.

Toute personne qui produit des déchets définis à l'article R. 1335-1 du code de la santé publique est tenue de les éliminer. Cette obligation incombe :

- 1° A l'établissement de santé, l'établissement d'enseignement, l'établissement de recherche ou l'établissement industriel, lorsque ces déchets sont produits dans un tel établissement ;
- 2° A la personne morale pour le compte de laquelle un professionnel de santé exerce son activité productrice de déchets ;
- 3° Dans les autres cas, à la personne physique qui exerce à titre professionnel l'activité productrice de déchets.



La première collecte de 2021 s'effectuera sur le mois d'Avril, le planning sera transmis des réception!

Dans la volonté d'améliorer nos services, de nouvelles actions ont été menée au sein du GDS afin de vous apporter un nouveau retour.

BESNOITIOSE

Des biopsies cutanées ont été faite afin de prélever un échantillon de peau afin de pouvoir déterminer les animaux dits « SUPER SPOILERS » c'est-à-dire les forts excréteurs. Cette pratique a été mise en place pour la 2ème année dans un cheptel témoin. Ce cheptel présente un taux de 62,5% de séroprévalence et, fait parti de l'étude nationale sur les PCR Biopsie Peau.

Il a permis de déceler des animaux forts contaminants et asymptomatiques.

Ces prélèvements sont envoyés à l'école vétérinaire de Toulouse, et les animaux se révélant positif sont à réformer.

La biopsie consiste à réaliser un carottage pour réaliser une PCR. Localisé à côté de la queue, permet de prélever le morceau de peau créer par l'opercule et le mettre dans son étui pour envoyer au laboratoire. Cette démarche laisse un trou à l'animal de courte durée puisque la peau repousse et reprend sa place initiale. A la fin de l'intervention, la plaie est désinfectée.







PIEGES A TAONS

6 pièges à taons ont été installé sur le département sur 3 secteurs du département, avec des relevés hebdomadaires afin de constater la pression et la circulation des vecteurs de la Besnoitiose.



Les stomoxes et les taons circulent sur chaque secteur avec une présence plus importante les jours chauds et humides. Les pièges ont été installé sur des passages réguliers d'animaux.

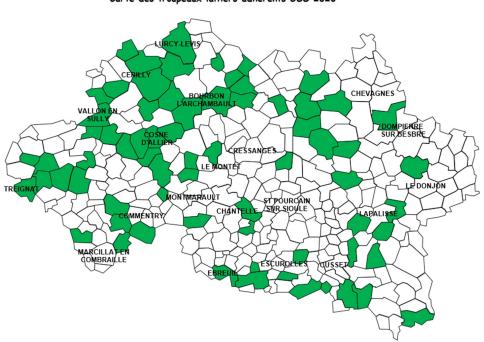
Les insectes vont être attirés par la chaleur créer par le ballon noir et la condensation faite par la cloche blanche et se réfugier dans le bocal rempli d'eau et de savon. Ils seront pris au piège car ne pourront pas en ressortir.

ÉTUDE SUR LE LAIT

La surveillance de la besnoitiose peut également se faire sur lait de tank afin de permettre aux éleveurs laitiers de notre département de réaliser une échographie de la prévalence de la maladie sur leur troupeau. L'étude avait déjà été mené en 2018 en partenariat avec l'ACEL 03.

Un projet étudié en 2020

106 éleveurs laitiers sont présents sur l'Allier et 92 sont adhérents au GDS.



Carte des troupeaux laitiers adhérents GDS 2020

Choix des éleveurs

Par défaut, tous les éleveurs adhérents au GDS seraient concernés dans un premier temps. Pour la mise en place, nous devons en aval de ce projet demander l'accord des éleveurs avec retour si refus de participer à l'étude.

Si les analyses se révèlent positives, la proposition de la mise en place du plan sera fait avec adhésion à la caisse coups durs bovine.

Qualité de l'eau

Le Kit Qualité de l'eau se font sur eau de puits, sources et forages. Mais c'est: surtout une aide à l'amélioration de vos captages, par la protection des puits, clôture, traitements,...

L'investissement de 85 € HT comprend:

- Le déplacement du GDS,
- La mise en flacon,
- Le prélèvement,
- L'analyse,
- La visite de la zone de captage,
- Interprétation des résultats,
- Conseils.

(Tarif Adhérent 85€ HT et Non Adhérent 120€ HT)

Les formations

De nouveaux modules de formations ont été créé dans le but de répondre aux besoins des éleveurs. Afin de joindre nos compétences, certaines formations sont réalisées en partenariat avec le Groupe Techniques des vétérinaires 03 et la Chambre d'agriculture de l'Allier.

- Reproduction « Mieux la comprendre pour mieux la maîtriser »,
- Quelques semaines pour l'avenir d'un veau,
- Santé et ambiance dans les bâtiments d'élevage,
- Une bonne santé au pâturage,
- Gestion du parasitisme,
- Qualité de l'eau,
- Éleveurs infirmiers de ses bovins,
- Réduction des antibiotiques en élevage bovin,
- Gestion des introductions,
- Ecornage des veaux,
- Maîtrise de la mortalité des agneaux,
- Diagnostic en élevage ovin.





• Le programme des formations est disponible sur le site internet du GDS dans la rubrique « FORMATIONS ».

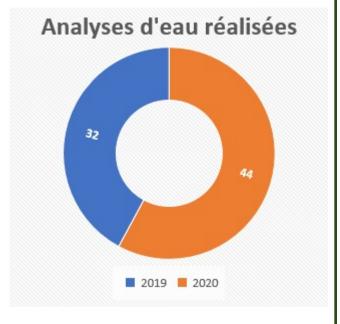
Un bulletin d'inscription est également disponible afin de nous informer du ou des programmes qui vous intéresse afin de pouvoir programmer une session.



231 journées de formations depuis 2007.



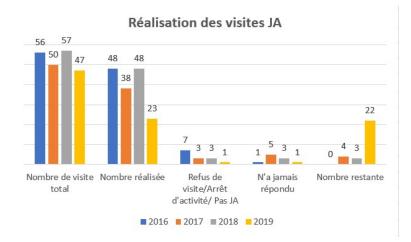
Aucune formation ne s'est déroulée sur 2020 suite aux circonstances sanitaires. Nous espérons que 2021 sera plus propice à la mise en place de celles-ci.



ISIIES ANNIE

Jeunes Agriculteurs

Les visites Jeunes Agriculteurs



Depuis 2016, les jeunes agriculteurs de l'Allier peuvent bénéficier d'une visite technique du GDS, dans le but de leurs faire découvrir les missions, le rôle ainsi que l'accompagnement que propose le GDS. Un échange terrain permettant de découvrir les pratiques des éleveurs de notre département.

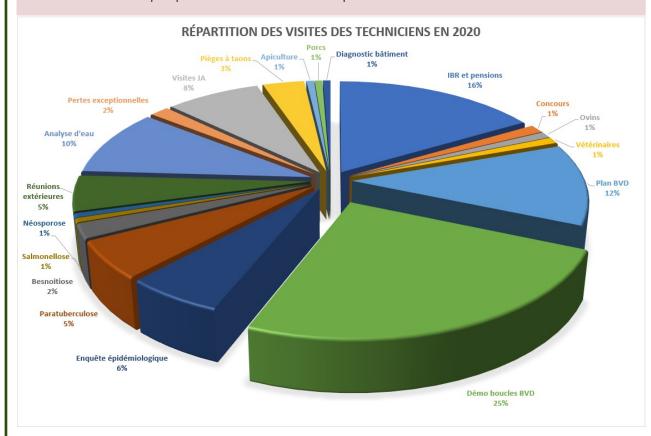
A l'occasion de cette visite, un réfractomètre et un thermomètre leur est remis afin de pouvoir suivre au mieux l'état sanitaire de leur élevage.

Visites terrains

En 2020, les techniciens ont effectué des visites d'élevage ainsi que des représentations auprès des agriculteurs du département. Au total, 328 visites ont été réalisées.

Les techniciens(nes) du GDS se sont également rendus dans les **cabinets vétérinaires** afin de faire un point ainsi qu'un bilan des activités et des rôles du GDS, soit **21 cabinets**.

Le GDS de l'Allier : au plus proche des éleveurs de notre département !



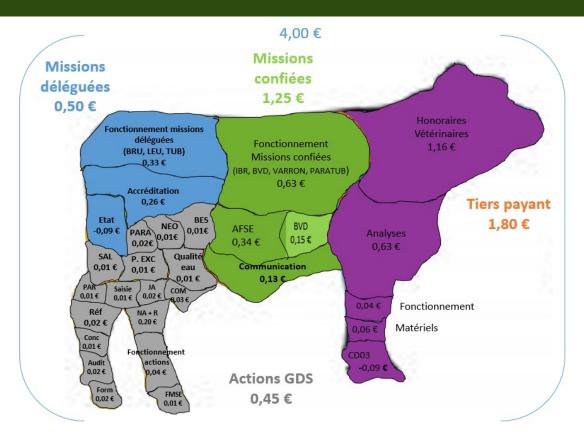
Merci aux Nerci aux







VOTRE COTISATION BOVINE



Légende:

Para: Paratuberculose, Néo: Néosporose, Bes: Besnoitiose, Sal: Salmonellose, P. EXC: Pertes exceptionnelles,

Par : Parasitisme, Saisie : Saisie abattoir, Com : Site internet, Réf : Matériel de référence, Conc : Concours, Form : Formation,

NA + R : Cotisation nationale et régionale

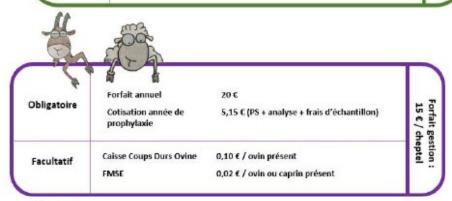
FARAGO



	Budget prévisionnel 2021	Budget prévisionnel 2020	Réalisé 2020
Dépenses	2 627 723 €	2 509 000 €	2 490 147 €
Subventions	428 720 €	255 000 €	254 623 €
Cotisations	2 049 003 €	2 114 000 €	2 101 574 €
Recettes diverses	150 000 €	140 000 €	168 645 €

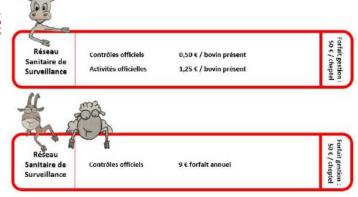
Adherents

Obligatoire	Cotisation bovin allaitant Cotisation bovin laitier Cotisation dérogataire Cotisation IBR 12-24 mois	4,00 € / bovin présent 2,55 € / bovin présent 0,50 € / cartes jaunes éditées (N-1) 5,65 € / bovin de 12-24 mois
Facultatif	Caisse Coups Durs Caisse Coups Durs BVD FMSE	0,45 € / bovin présent 0,20 € / bovin présent (engagement sur 5 ans 0,10 € / bovin présent
	FMB FMGDS	0,15 € / bovin présent 0,00 € / bovin présent





Non Adherents



Forfait gestion : 15 € / cheptel

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 septembre 2020

Franck MONCE tient à remercier de leur présence, les représentants de l'État, tous les responsables ou représentants des Organismes Professionnels Agricoles, nos collègues des GDS des départements voisins, nos collègues administrateurs et vous tous, venus nombreux témoigner de l'intérêt et de l'attachement que vous portez à notre groupement et au travail sanitaire qui se fait sur le département.

- ✓ Le vote des administrateurs
- ✓ FARAGO
- ✓ La clôture de l'exercice comptable 2019 le prévisionnel 2020
- ✓ Les cotisations 2020
- ✓ Le rapport des Commissaires aux comptes
- ✓ Le Rapport Moral du Président
- ✓ Le résultat du vote des administrateurs
- ✓ Le vote des résolutions
- ✓ La parole aux partenaires

VOTE DES ADMINISTRATEURS

Mme CHARTIER Anne-Laurence: 221 voix
Mr BESSENAY Philippe: 221 voix
Mr PARISSE Jean-Marc: 231 voix

FARAGO

	2019	2018	Evolution	
Produits de fonctionnement	301 717 €	269 984 €	31 733 €	11.8%
Autres produits d'exploitation	5 928 €	19€	5 909 €	
Total produits d'exploitation	307 644 €	270 002 €	37 642 €	13.9%
Achats de marchandises	80 038 €	65 279 €	14 758 €	22.6%
Charges de fonctionnement	65 015 €	57 678 €	7 337 €	12.7%
Impôts et taxes	2 075 €	1761€	313 €	17.8%
Charges de personnel (yc MAD)	135 445 €	149 768 €	-14 323 €	-9.6%
Dotations aux amortissements	10 761 €	11 440 €	-679 €	-5.9%
Autres charges d'exploitation	1 100 €	1 686 €	-586 €	-34.8%
Total charges d'exploitation	294 433 €	287 613 €	6 820 €	2.4%
Résultat courant	13 212 €	-17 610 €	30 822 €	-175.0%
Résultat Exceptionnel	-2 331 €	0 €	-2 331 €	
Résultat de l'exercice	10 880 €	-17 610 €	28 491 €	-161.8%

COMPTES 2019 ET PREVISIONNEL 2020

	2020	2019	Evolution	
Produits de fonctionnement	2 419 000 €	2 452 829 €	-33 829 €	-1.4%
Autres produits d'exploitation	90 000 €	76 360 €	13 640 €	17.9%
Total produits d'exploitation	2 509 000 €	2 529 189 €	-20 189 €	-0.8%
Achats de marchandises	46 500 €	59 216 €	-12 716 €	-21.5%
Charges de fonctionnement	1 780 500 €	1 741 125 €	39 375 €	2.3%
Impôts et taxes	13 000 €	13 928 €	-928 €	-6.7%
Charges de personnel	605 000 €	593 062 €	11 938 €	2.0%
Dotations aux amortissements	63 000 €	43 002 €	19 998 €	46.5%
Autres charges d'exploitation	1 000 €	37 857 €	-36 857 €	-97.4%
Total charges d'exploitation	2 509 000 €	2 488 190 €	20 810 €	0.8%
Résultat courant non financier	0€	41 000 €	-41 000 €	-100.0%
Résultat financier	0 €	-1 594 €	1 594 €	-100.0%
Résultat courant	0 €	39 405 €	-39 405 €	-100.0%
Résultat exceptionnel	0€	3 101 €	-3 101 €	-100.0%
CICE	0 €	0 €	0 €	0.0%
Résultat de l'exercice	0€	42 507 €	-42 507 €	-100.0%

COTISATIONS 2020

	40.00	1000	calcul effectif: anima	ux présents en moyenne sur l'année N-1	
	BOVINS	Cotisation	4,05 € / bovin prése	nt (dont 0,15 € action BVD)	
	Appel de cot	isation en avril	2,60 € / bovin pour les éleveurs laitiers (dont 0,15 € action BVD)		
		Cotisations dérogataires	0,50 € / cartes jaune	es éditées (année n-1)	
	and the same of	Cotisations 12/24 mois	5,60 € / bovin présent (éradication IBR)		
	FACULTATIF	Caisse coups durs	0,50 € / bovin présent		
		Action aide élimination IPI		nt (engagement sur 5 ans)	
_		FMSE	0,10 € / bovin présent		
B		FNB	0,15 € / bovin présent		
FORFAIT GESTION : 15 € / cheptel	Petits rum	inants	Forfait de 20 €		
=	33,307,717,777	Cotisation annuelle	(Visite véto + frais de dossier labo + frais généraux)		
15	Cotisation à l'animal en année de prophylaxie		Facturation à l'animal		
Z			(PS + Analyse + Frais d'échantillon) 5,15 €		
2	Appel de cotisation en septembre				
88	FACULTATIF	Caisse coups durs ovine	0,10 € / ovin présent (moyenne sur l'année civile)		
Ĕ		FMSE petits ruminants	0,02 € / petit ruminant (reproducteurs déclarés)		
*	FORF/	AIT MISSIONS DELEGUEES	9 € annuel	27/2012/09/2012 19:00 - 13:00	
5	PORCINS	Cotisation	Manager of Control of Control		
		Naisseur	1,69 € truie		
		Naisseur-Engraisseur	1,69 € / truie présente		
		Engraisseur	53 €		
	FACULTATIF	Caisse coups durs	0 € / truie		
			Porc Standard :	0 € / place d'engraissement	
	Appel de cotisation en avril		Porc Label:	0 € / place d'engraissement	
			Porc Bio:	0 € / place d'engraissement	
SFAIT TON: cheptel	Réseau s	sanitaire de surveillance			
FORFAIT GESTION: 0 € / chept	Missions déléguées		0,50 € /par bovin pour les missions déléguées		
N.		Missions confiées	1,25 € /par bovin pour les missions confiées (dont 0,15 € action BV		

COMPTE-RENDU DES COMMISSAIRES AUX COMPTE

- L'audit des comptes a permis d'obtenir :
- Une assurance élevée mais non absolue que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives.
- Motive l'opinion émise par le commissaire aux comptes
- Les comptes de l'exercice n'appellent pas à de remarque particulière.
 - · Vérification de la sincérité des informations données dans :
 - le rapport moral et financier
 - le projet des résolutions

PRESENTATION DES DIVERSES RESOLUTIONS

Résolution 1. Approuve le compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 2020.

Résultat du vote : 224 voix pour – 0 voix contre – 9 abstentions

Résolution 2. Approuve le compte-rendu d'activité présenté par le Conseil d'Administration et donne quitus aux administrateurs, de leur gestion.

Résultat du vote : 223 voix pour - 0 voix contre - 10 abstentions

Résolution 3. Approuve les comptes de l'exercice 2019 présentés par le Conseil d'Administration

Résultat du vote : 224 voix pour - 0 voix contre - 9 abstentions

Résolution 4. Approuve le budget prévisionnel 2020 et approuve les propositions de cotisations 2020 présentées par le Conseil d'Administration.

Résultat du vote : 224 voix pour - 0 voix contre - 9 abstentions

Résolution 5. Approuve la mise en réserve du résultat bénéficiaire de l'exercice 2019.

Résultat du vote : 224 voix pour - 0 voix contre

Vote à main levée.

INTERVENTION AUTRES PARTENAIRES

Franck MONCE annonce à l'Assemblée qu'il ne souhaite pas renouveler son mandat.













Votre partenaire au quotidien ...

Pour toutes mes questions, je contacte

LE CONSEILLER DE MON SECTEUR

LE SERVICE PROPHYLAXIE

LE SERVICE INTRODUCTION

JE CONSULTE LE SITE INTERNET

www.gds03.fr

Suivez nous!







